

Villefranche, le 29 novembre 2024

**NOTE A L'ATTENTION
DES FAMILLES**
GB/CC/F83/N°1124/Secrétariat Direction

**COLIS ALIMENTAIRES À L'OCCASION DES FÊTES
DE FIN D'ANNÉE 2024**

A l'occasion des fêtes de fin d'année 2024, les dépôts de colis s'effectueront aux dates suivantes :

**MARDI 10 DECEMBRE 2024
VENDREDI 13 DECEMBRE 2024**

puis

Du MARDI 17 DECEMBRE 2024 AU SAMEDI 4 JANVIER 2025

à l'accueil des familles

De 8h45 à 11h30 et de 13h15 à 16h00

1 colis de 5 kilos maximum par personne détenue est autorisé et sera remis au personnel de surveillance spécifiquement affecté.

La personne détenue ne peut recevoir qu'un seul colis, peu importe le nombre de visiteurs et permis de visite.

Peuvent déposer des colis :

- Les personnes titulaires d'un permis de visite ;
- Les personnes non titulaires ayant obtenu l'autorisation expresse de la chef d'établissement pour les condamnés ou du juge d'instruction pour les prévenus.

Ce colis est étiqueté au nom, prénom et n° d'écrou du bénéficiaire.

Un inventaire contradictoire de son contenu est effectué au moment du dépôt.

Il peut contenir :

- Des denrées non périssables, c'est-à-dire qui peuvent se conserver 24 h à température ambiante
- Du nécessaire de correspondance
- Des livres
- Du linge

- Des dessins et photos d'enfants

Il ne peut pas contenir :

- Des denrées périssables, boîtes de conserves, viandes et poissons frais
- Les autres produits dont la possession est interdite au parloir et par le règlement intérieur de l'établissement (alcool; stupéfiants; cigarettes, téléphones, objets coupants, animaux, plantes, argent, bijoux, ...)
- Des produits d'hygiène.

Tous les produits doivent être présentés dans des emballages permettant le contrôle du contenu (boîtes ou sachets transparents). Les produits emballés dans du verre, de l'aluminium, du papier film alimentaire ou du papier cadeaux **seront refusés.**

En cas de manquement aux dispositions réglementaires applicables, le colis sera refusé et un compte-rendu d'incident sera rédigé. Il pourra en résulter la suppression du permis de visite.



La chef d'établissement,

Géraldine BALMELLI

Géraldine BALMELLI
Chef d'établissement
CPVSS

Affichage abri famille

Destinataires pour information :

Direction
Attachée
Officiers
Majors – premiers surveillants
Surveillants parloirs familles
SPIP
Archives